

PUBLICATION LE 25 mars 2021

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
BOAMP

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE TRAINOU

M. AYMERIC PEPION - MAIRE
1103 RUE DE LA REPUBLIQUE
45470 TRAINOU

Tél : 02 38 65 43 80 - Fax : 02 38 52 79 65

W Correspondre avec l'Acheteur



L'avis implique un marché public.

Objet	MARCHE PUBLIC D'ENTRETIEN, EXPLOITATION MAINTENANCE ET DE TRAVAUX PONCTUELS SUR LES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, DE SIGNALISATION TRICOLORE, D'INSTALLATIONS SPORTIVES ET D'ILLUMINATIONS DE FETES
Référence	01T2021
Type de marché	Travaux
Mode	Procédure adaptée
Durée	36 mois
Code CPV principal	45316110 - Installation de matériel d'éclairage public
Code CPV complémentaire	45315600 - Installations basse tension 45316100 - Installation d'appareils d'éclairage extérieur
Forme	Prestation divisée en lots : Non
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 60 % : Valeur technique de l'offre 40 % : Prix
Renseignements	<u>Correspondre avec l'Acheteur techniques</u> IDELUM MME BARRIER LEGROS MARIE 31 RUE DU DEBARCADERE 56680 GAVRES Tél : 02 97 82 57 37 idelum@gmail.com
Documents	<ul style="list-style-type: none">• <u>Règlement de consultation</u>• <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u>
Offres	Remise des offres le 30/04/21 à 12h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours , à compter de la date limite de réception des offres.

- Déposer un PII dématérialisé

Dépôt

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

28 rue de la Bretonnerie

45000 ORLEANS

Tél : 02 38 77 59 00

greffe.ta-orleans@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- Recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans un délai de deux

mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée

- Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à

la signature du contrat, devant le juge des référés précontractuels du tribunal

administratif (CJA, art. L. 551-1)

- Référé-suspension avant la signature du marché contre les actes

détachables du contrat, devant le juge des référés du tribunal administratif

(CJA, art. L 521-1)

- Recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un

délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la

décision ou de l'acte attaqué (CJA, R. 421-1)

- Recours en annulation ou en suspension du contrat dans les conditions

prévues par la jurisprudence (CE, 16 juillet 2007, requête n°291545)

- Référé contractuel dès que le contrat est conclu (CJA articles L 551-13 et

suyvants).

Envoi le 25/03/21 à la publication